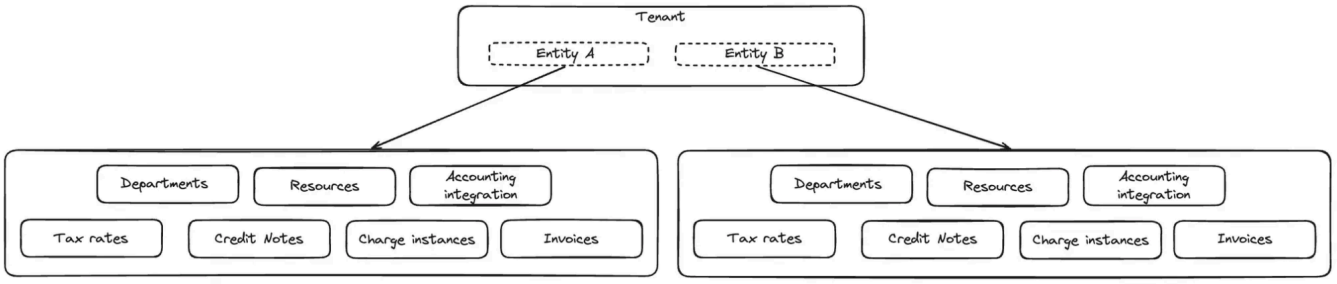
# Factures – Plusieurs entités de facturation

Guide rapide des entités de facturation multiples dans Qargo : définition, cas d'utilisation et instructions pas à pas pour les configurer et les utiliser, afin d'obtenir une comptabilité claire par entité au sein d'un seul tenant.

Mis à jour 22 juillet 2026

Les entités de facturation multiples permettent aux grandes organisations de gérer plusieurs entités juridiques ou fiscales au sein d'un seul tenant Qargo. Sur le plan opérationnel, les équipes peuvent planifier ensemble, partager les ressources et maintenir un seul ensemble de données de référence.

Sur le plan financier, chaque entité garde une comptabilité distincte : les factures, les avoirs, les taux de taxe, les séquences, les intégrations et les rapports restent propres à chaque entité. Cette fonctionnalité est idéale pour un environnement opérationnel qui exige une séparation claire de la facturation et de la comptabilité par entité.




## 📖 Terminologie

Les termes suivants sont définis pour faciliter la lecture de ce guide.

| Terme | Définition |
|---|---|
| **Entité de facturation** | Entité juridique ou fiscale distincte au sein d'un tenant Qargo, utilisée pour séparer la facturation, les taxes, les codes comptables et les intégrations. |
| **Intégration comptable** | Configuration du système comptable externe définie pour chaque entité de facturation. Les factures et les avoirs sont comptabilisés dans l'intégration définie pour cette entité. |
| **Département** | Lien entre une commande et une entité de facturation. Le département affecté à la commande détermine l'entité de facturation à laquelle appartiennent les frais. |
| **Séquence de factures** | Règles de numérotation gérées par entité de facturation, afin que chaque entité dispose de sa propre séquence de factures et d'avoirs. |
| **Taux de taxe / Type de taxe** | Configuration de la TVA ou des taxes propre à chaque entité de facturation. Elle sert à calculer les taxes sur les frais selon les paramètres du client et la configuration de la grille tarifaire. |
| **Code comptable** | Code propre à chaque entité, utilisé pour faire correspondre les clients ou les sous-traitants aux fiches du logiciel comptable. |
| **Scan des auto-factures (ventes) / Scan des factures d'achat** | Flux de scan de documents qui détectent l'entité de facturation concernée (par ex. grâce au numéro de TVA). |

## ⚙️ Configuration

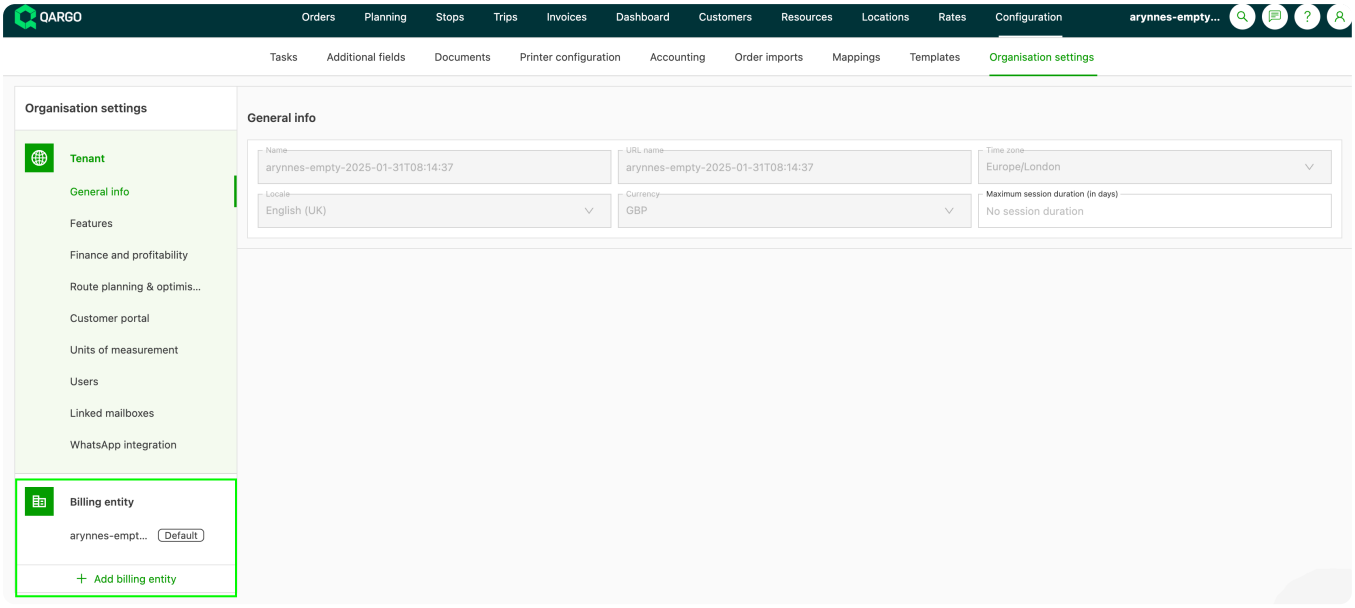
📚 Avec les **entités de facturation multiples**, toutes les intégrations comptables ne sont pas prises en charge. Si l'intégration comptable n'est pas prise en charge, les entités de facturation ne peuvent pas être activées.

💬 **Contacter le responsable de l'intégration, le responsable de compte ou l'assistance Qargo pour activer cette fonctionnalité.**

---

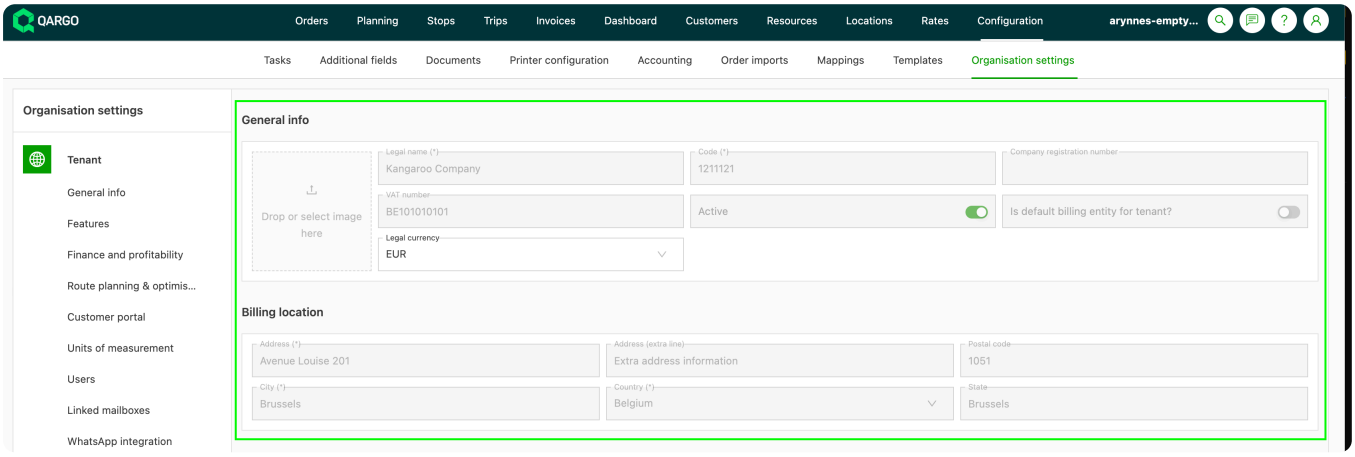
### Créer l'entité de facturation

Les **Paramètres de l'organisation** permettent de créer une nouvelle entité de facturation.

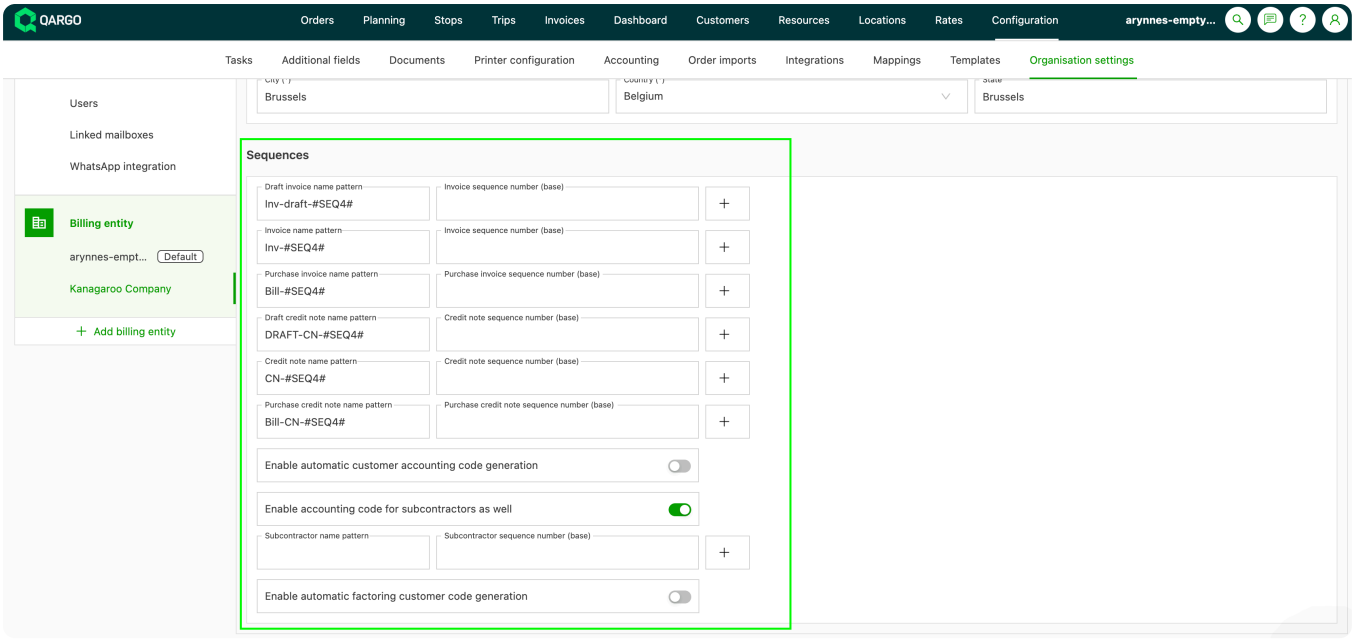



Les informations obligatoires et facultatives suivantes sont à renseigner :

- La **raison sociale**
- Le **numéro de TVA**
- L'**emplacement de facturation**
- Le **logo** (nécessaire pour la génération des documents, afin que le bon logo apparaisse sur la facture)
- Un **code** (voir les sections Import/export des données de référence et API pour plus de détails)




- Après l'**enregistrement** des informations initiales, les champs de saisie des séquences de factures et d'avoirs deviennent accessibles.



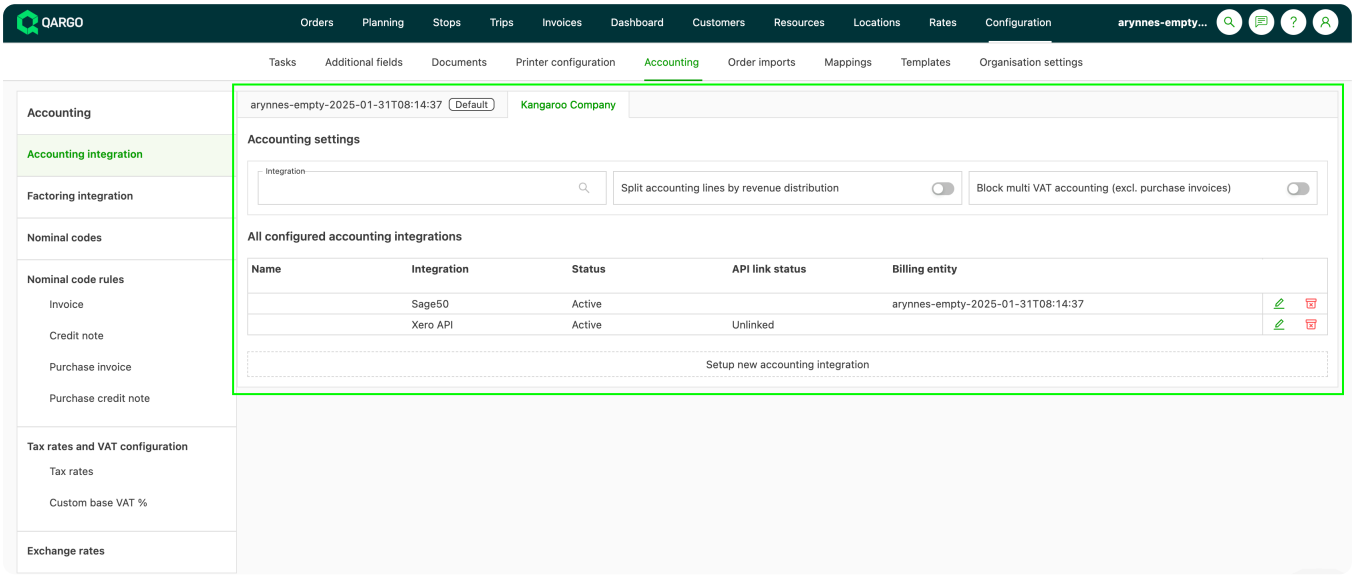

- Chaque entité de facturation dispose de ses propres séquences de factures et d'avoirs.

---

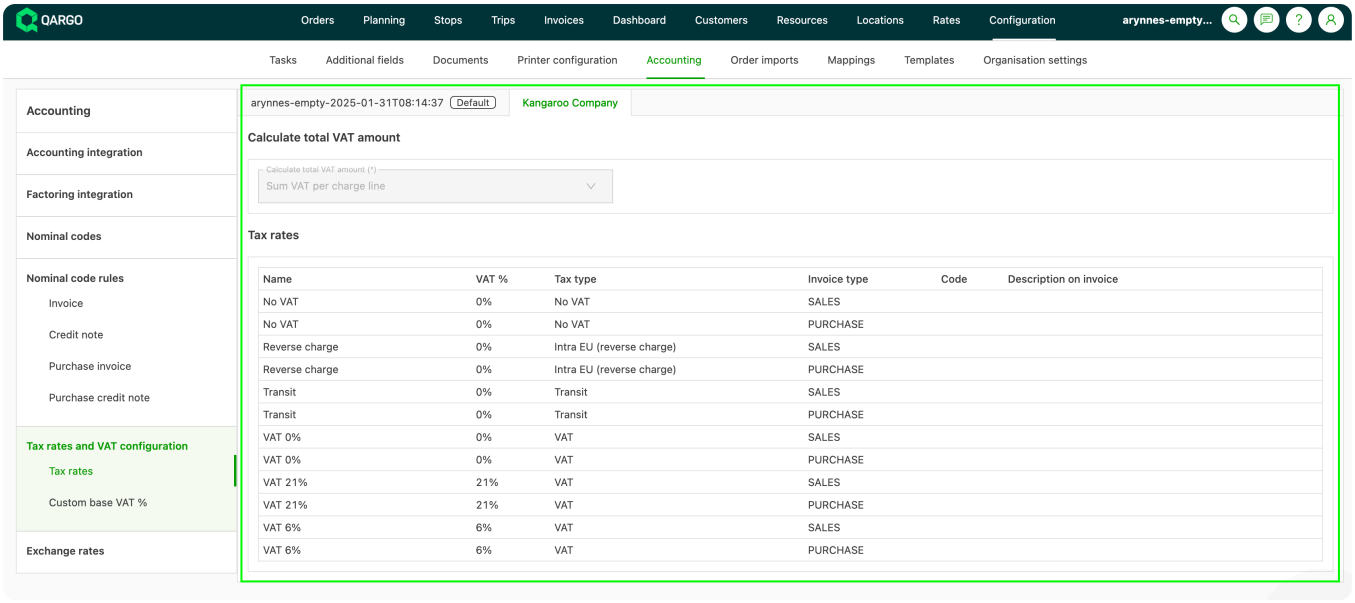
## Configurer la comptabilité

La page de configuration **Comptabilité** permet de définir une intégration comptable par entité de facturation (une même intégration peut être partagée entre plusieurs entités).

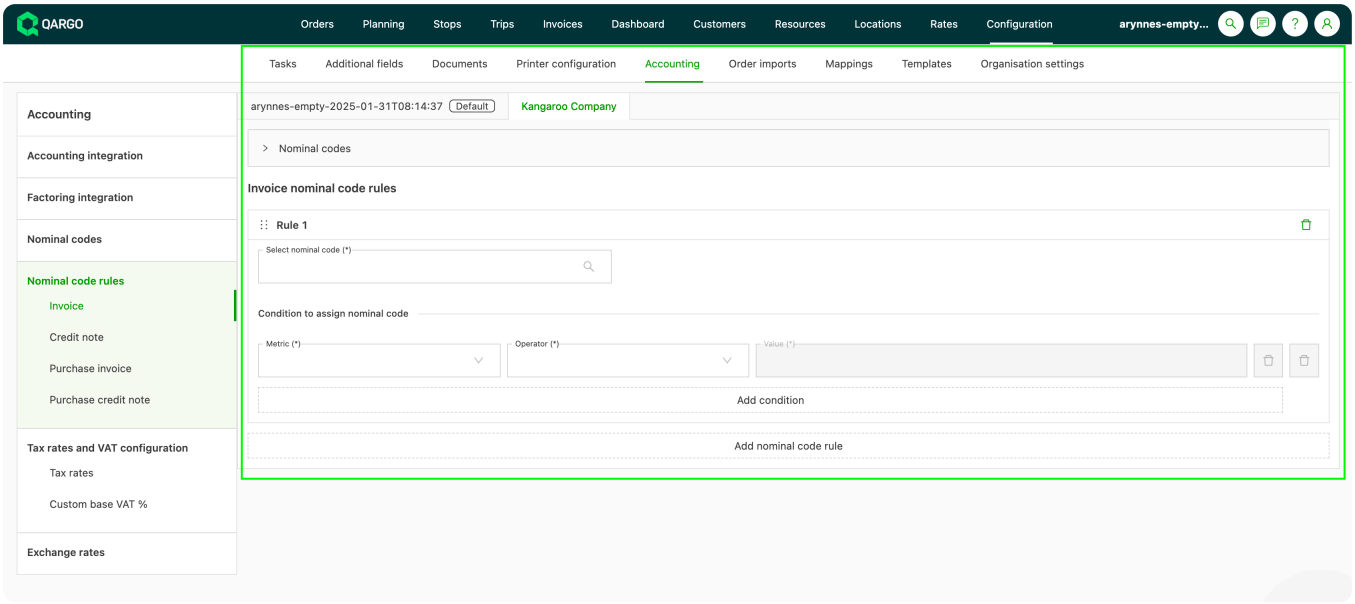
> 💬 **Contacter le responsable de compte Qargo pour vérifier la compatibilité de l'intégration comptable.**




- Les **taux de taxe** et les **codes comptables / comptes généraux** doivent être configurés pour chaque entité de facturation.
- Des taux de taxe par défaut sont générés en fonction de l'emplacement de facturation de l'entité.

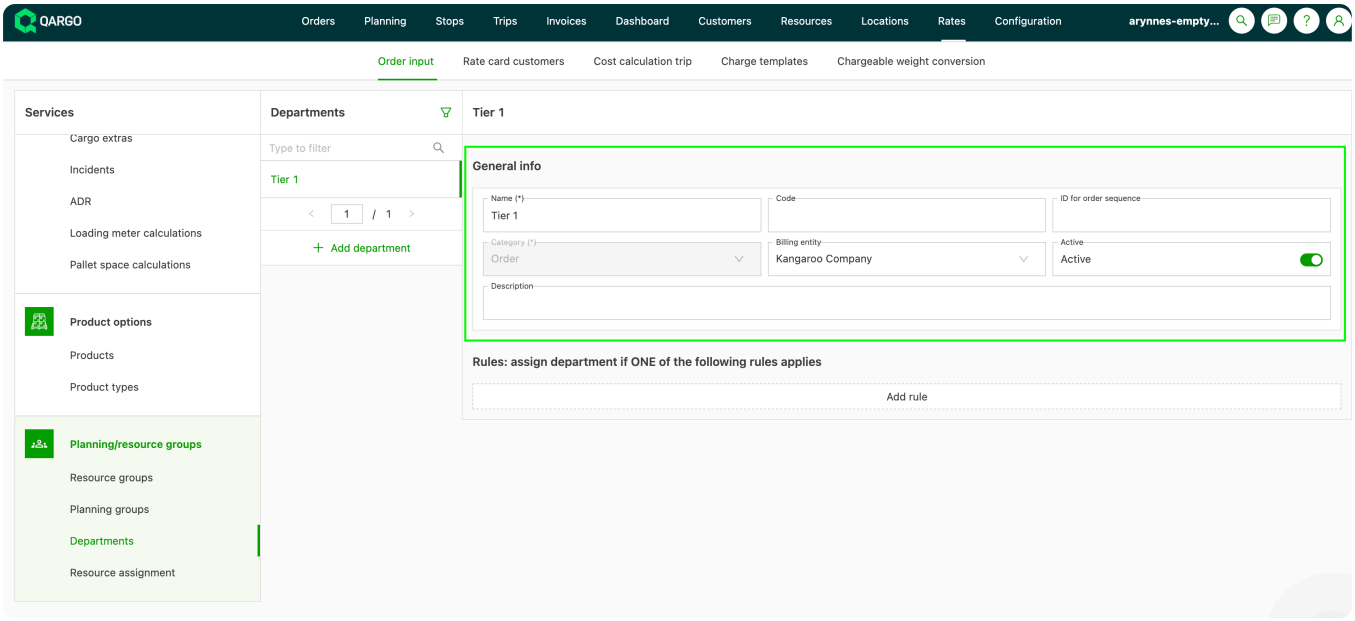



Les **règles de comptes généraux** (et les **mappages de dimensions, via le responsable de l'intégration, le responsable commercial ou l'assistance)** peuvent également être définis par entité de facturation.




## Créer des départements par entité de facturation

- Les commandes ne sont pas liées directement aux entités de facturation.
- Un **département doit être affecté** à chaque commande, et ce département est lui-même lié à une entité de facturation précise.
    - Les frais de la commande ne sont attribués à la bonne entité de facturation que si le département affecté est associé à cette entité.




‼️ Si aucun département n'est configuré pour une entité de facturation, il est **impossible d'affecter cette entité de facturation à une commande**. Dans ce cas, le système utilise l'**entité de facturation par défaut**.

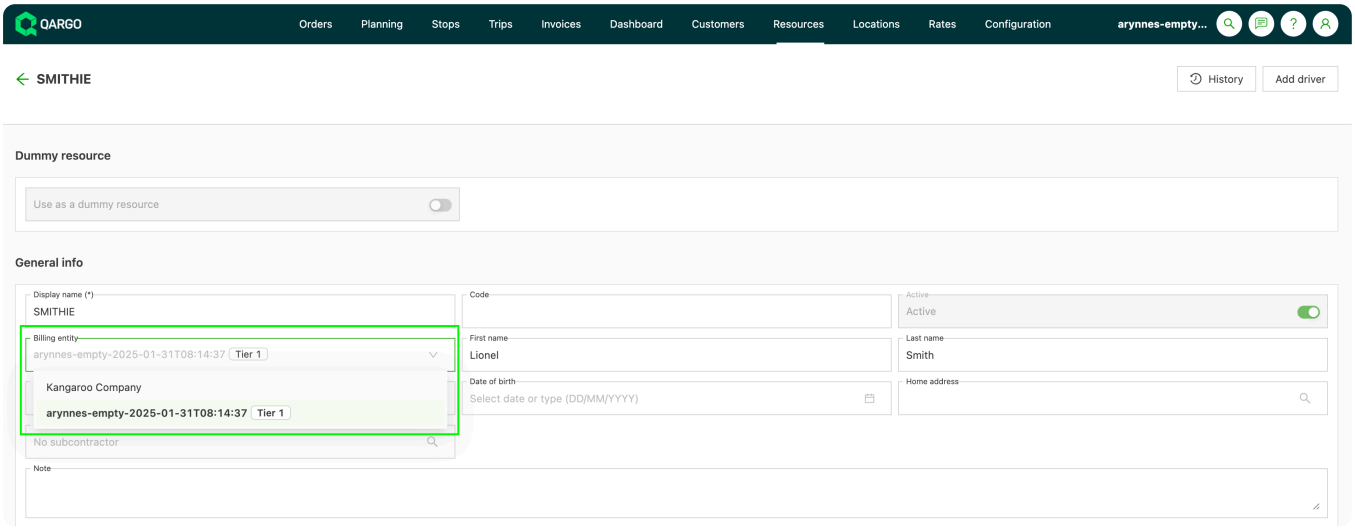
---

## Lier les ressources à la bonne entité de facturation

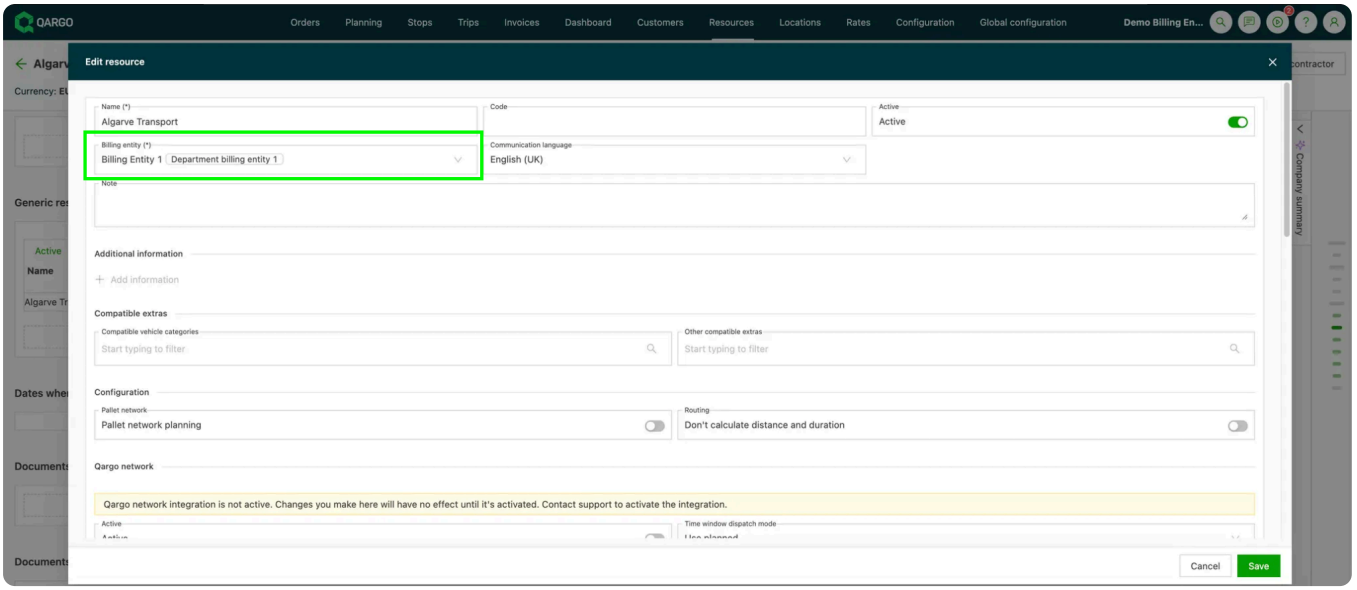
- Pour suivre l'utilisation des ressources entre les différentes entités de facturation, le système permet de lier chaque ressource à l'entité qui en est propriétaire.
- Les coûts sont ainsi suivis avec précision, par exemple lorsque l'entité A utilise les remorques de l'entité B.

### Configuration

- Accéder à la page **Ressources**
- Sélectionner la ressource à configurer
- Définir la bonne **Entité de facturation** (l'entité propriétaire de la ressource).




- La même procédure s'applique à la configuration des **ressources des sous-traitants**.

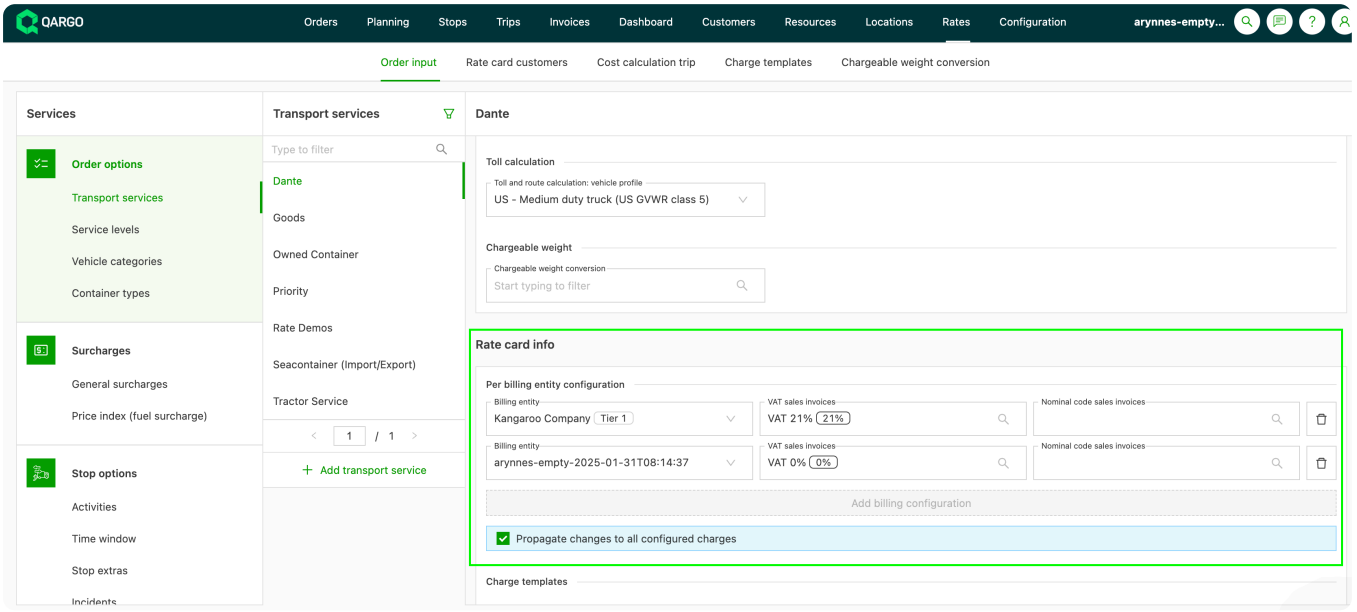


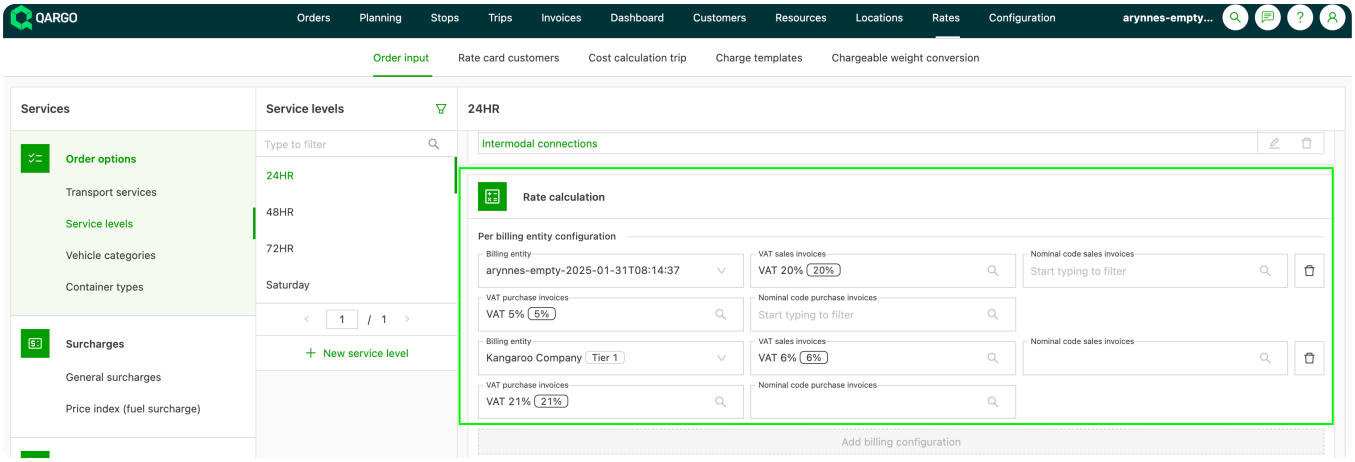

📚 Les **entreprises sous-traitantes** peuvent être réutilisées dans plusieurs entités de facturation.

---

## Lier les services de transport et les suppléments aux entités de facturation

La configuration des **Services de transport** et des **Suppléments** permet de définir le taux de taxe et le code comptable des frais associés **par entité de facturation**.






Cette fonctionnalité est utile pour deux raisons principales :

1. **Paramètres par défaut :** elle permet de définir un taux de taxe et un code comptable par défaut lors de la création de grilles tarifaires ou de l'ajout de frais à une grille tarifaire existante.
2. **Mises à jour :** lors de l'ajout d'une entité de facturation, elle permet de mettre à jour rapidement tous les frais concernés avec le bon taux de taxe ou le bon code comptable.

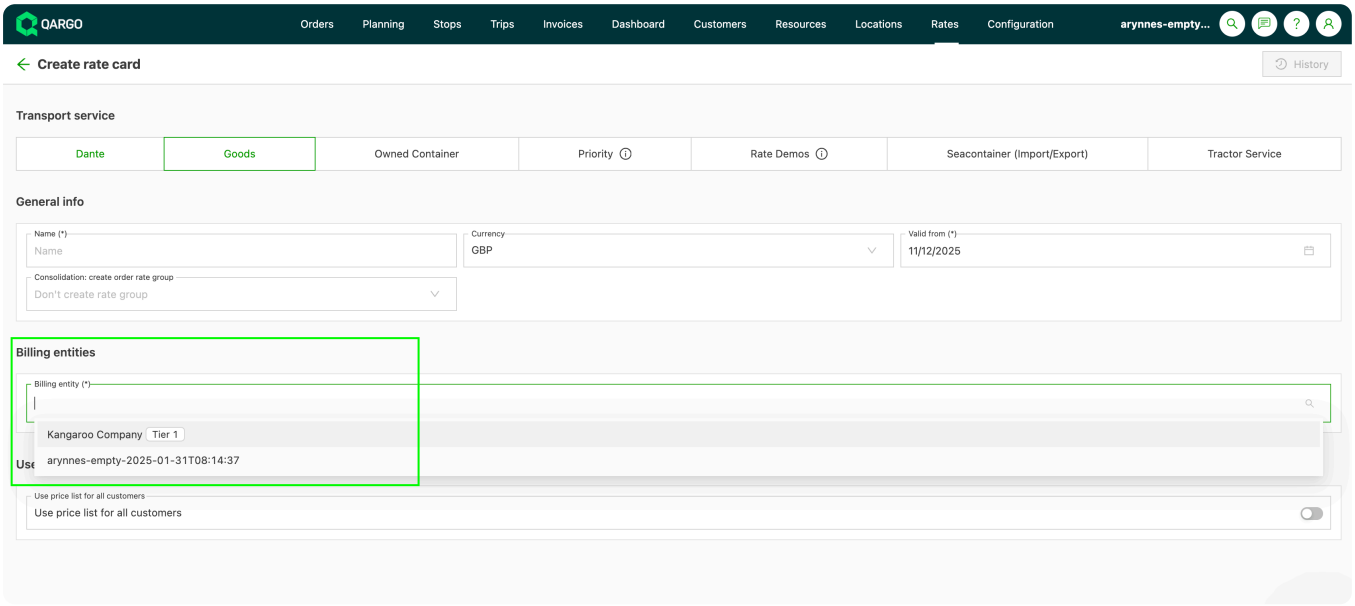
---

## Créer et mettre à jour les grilles tarifaires concernées

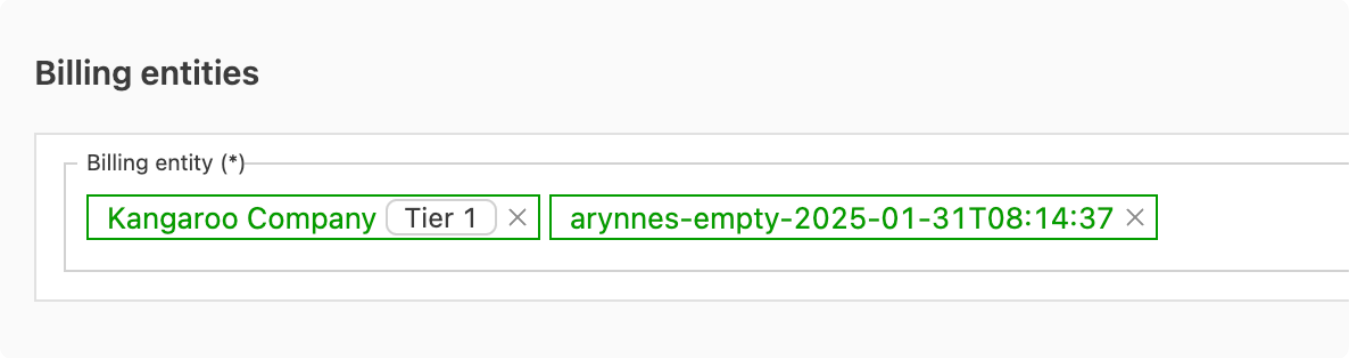
📚 Lors de l'ajout d'une entité de facturation, **les grilles tarifaires existantes ne peuvent pas être utilisées par cette entité**, et toute tentative de création de commande échoue. Il faut alors suivre le guide ci-dessous pour créer de nouvelles grilles tarifaires ou lier les grilles existantes à la nouvelle entité.

Une fois les services de transport et les autres suppléments configurés, la configuration des grilles tarifaires peut commencer.

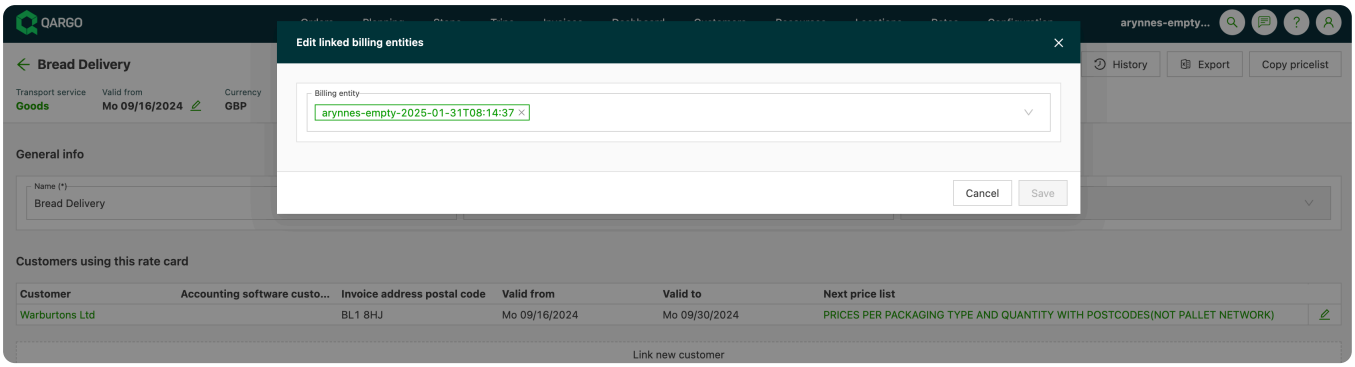
- Lors de la **création d'une grille tarifaire**, il faut sélectionner les entités de facturation qui l'utiliseront.



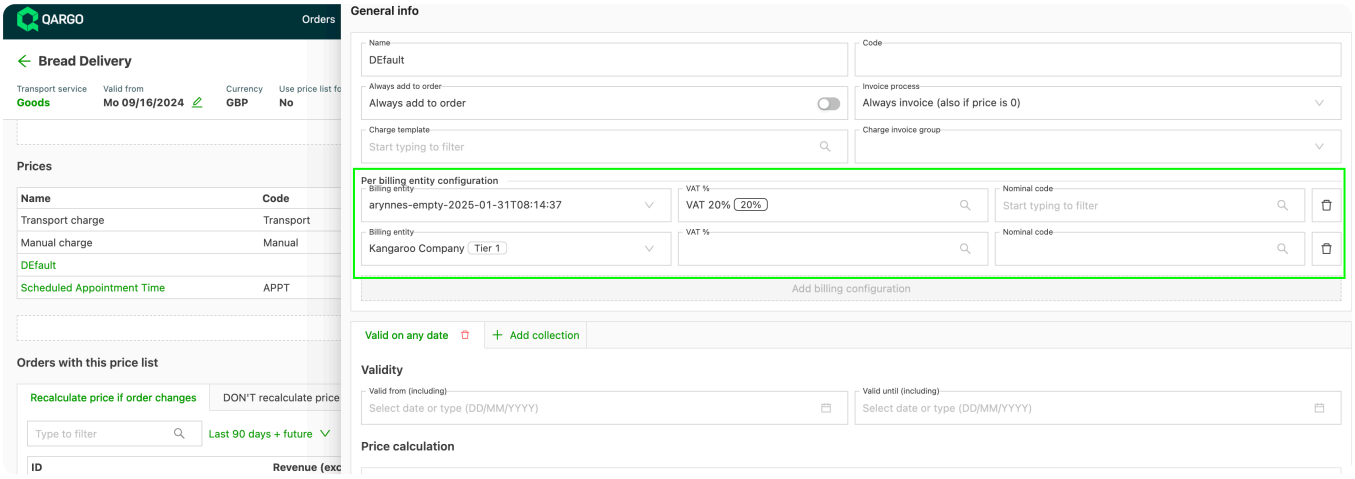

- Plusieurs entités peuvent être sélectionnées pour réutiliser les grilles tarifaires dans plusieurs entités de facturation.




- Sur une grille tarifaire existante, la configuration permet de modifier les entités de facturation qui peuvent l'utiliser :



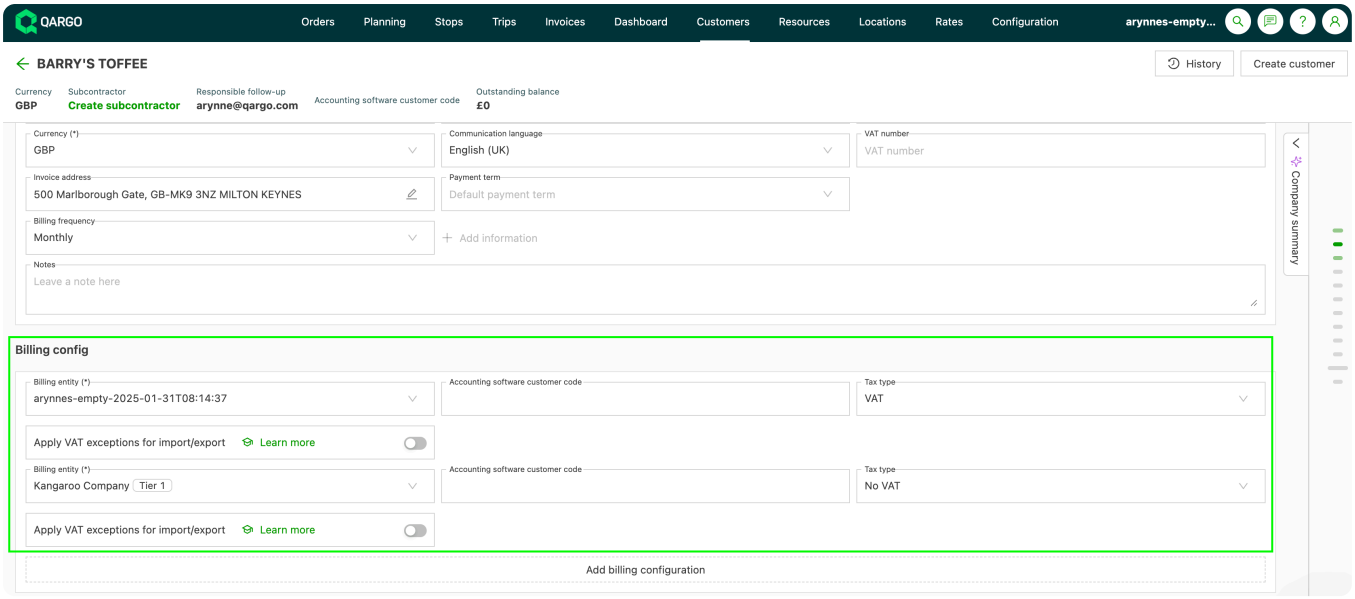

- Une fois la grille tarifaire liée, les frais doivent être configurés avec le bon taux de taxe et les bons codes comptables pour chaque entité de facturation :




- Si ces paramètres sont déjà configurés sur le service de transport (ou sur le supplément associé aux frais), les valeurs sont reprises automatiquement.

### Configurer les clients et les sous-traitants

Les pages **Client** et **Sous-traitant** permettent de configurer le **code comptable** et le **type de taxe** par entité de facturation.




Le système utilise cette configuration pour déterminer le **taux de taxe affecté aux frais de la commande** lors de sa création.
**Exemple :**

- Une commande est créée avec le **client John Doe** et le **département A**, lié à l'**entité de facturation A**.
- Le client John Doe est configuré avec le type de taxe **Sans TVA** pour l'entité de facturation A.
- Les frais de la commande reçoivent donc le type de taxe **Sans TVA**.

Le **code comptable** sert à faire correspondre l'entreprise à la bonne fiche dans le logiciel comptable.
**Exemple :**

- Une facture est créée pour le **client John Doe** et l'**entité de facturation A**.
- Le client John Doe utilise le code comptable **ABC** pour l'entité de facturation A et **DEF** pour l'entité de facturation B.
- Lors de la transmission de la facture à l'intégration comptable, le code comptable **ABC** est utilisé.

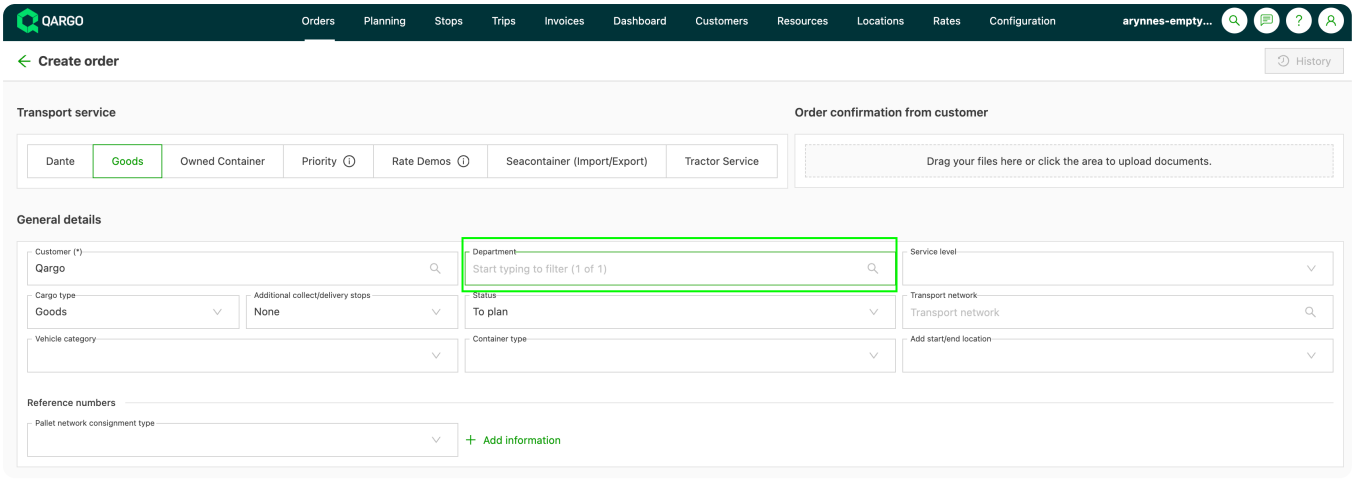
---

## ➡️ Utilisation

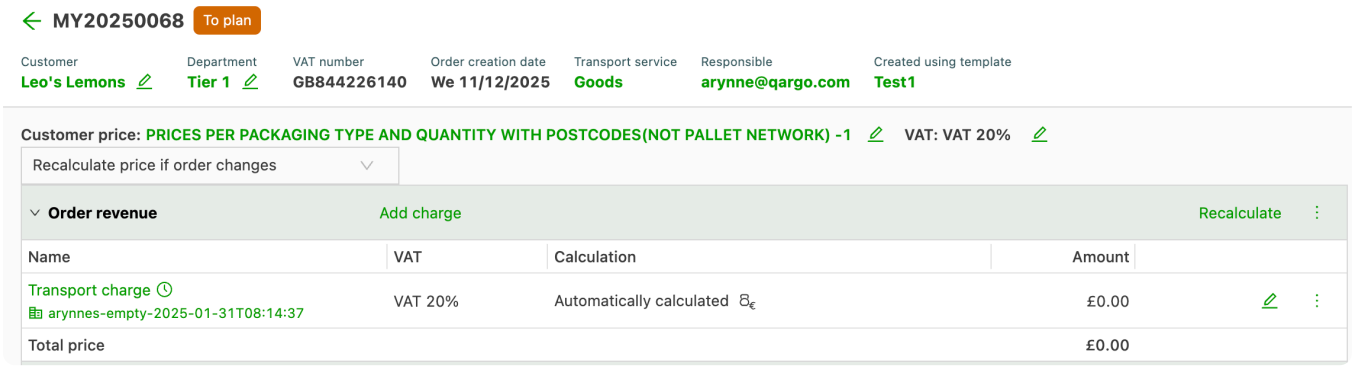
### Flux commande/chiffre d'affaires

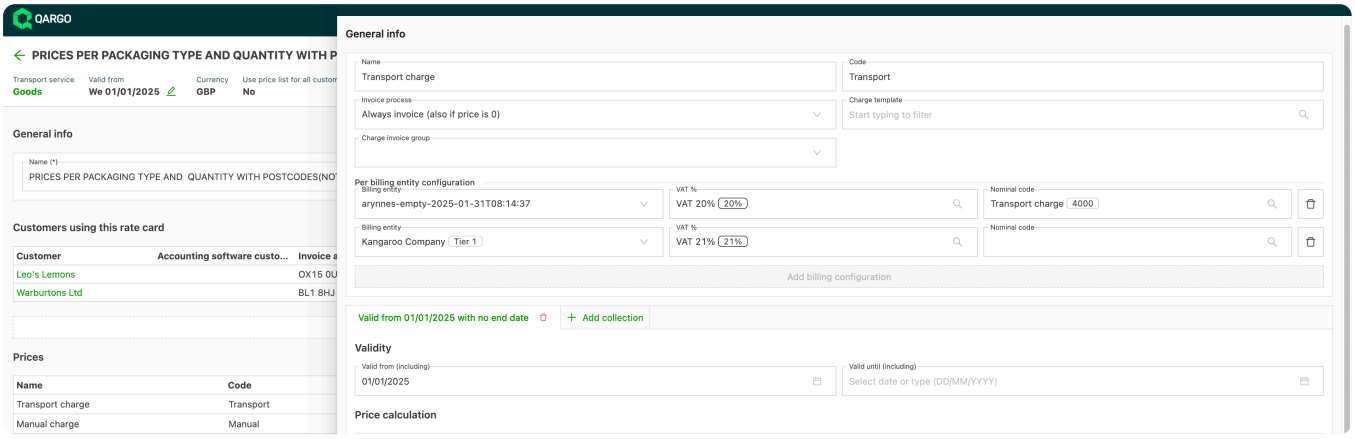
Une fois l'intégration comptable, les départements et les grilles tarifaires configurés, la création et la facturation de commandes pour la nouvelle entité de facturation peuvent commencer.

- Lors de la création d'une commande, le département correspondant à l'entité de facturation **doit être sélectionné** :

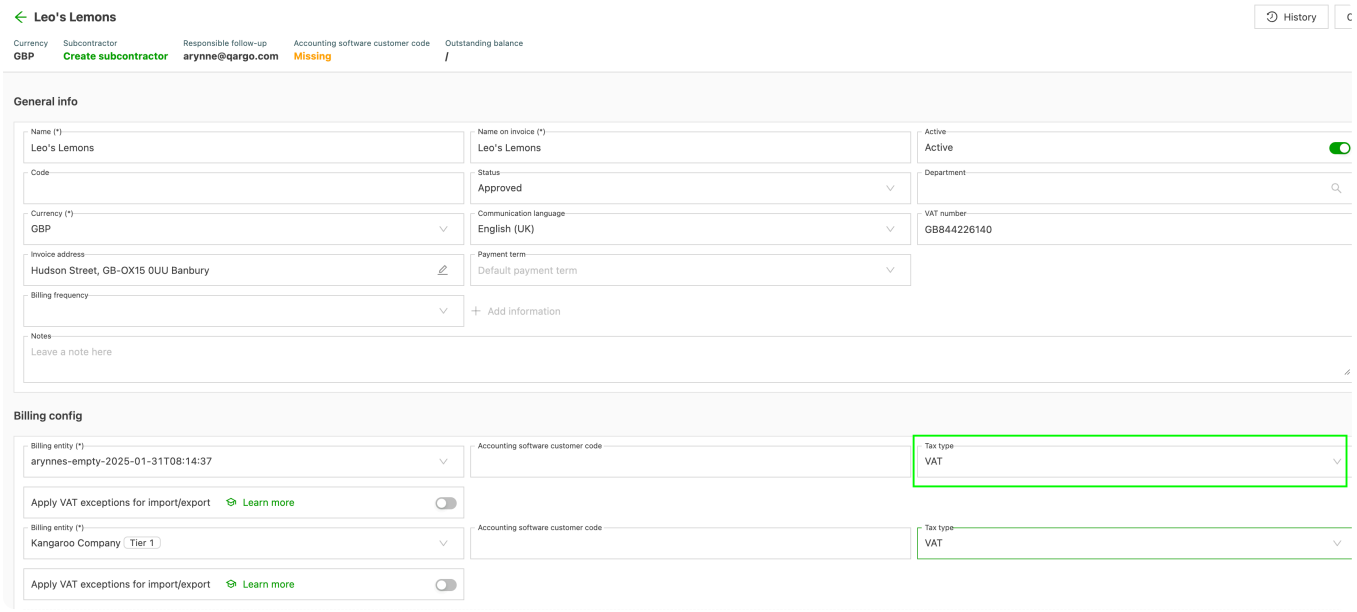


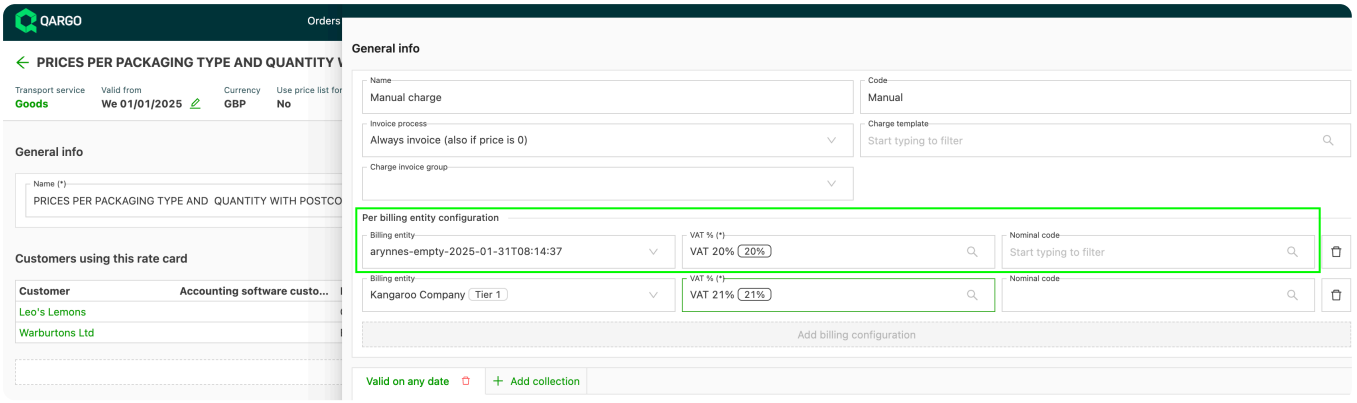

- La sélection de la grille tarifaire tient compte de l'entité de facturation de la commande. **Si aucune grille tarifaire n'est configurée pour cette entité de facturation, la création de la commande échoue.**
- Une fois la commande créée et la grille tarifaire sélectionnée, les frais sont générés selon la configuration propre à cette entité de facturation.



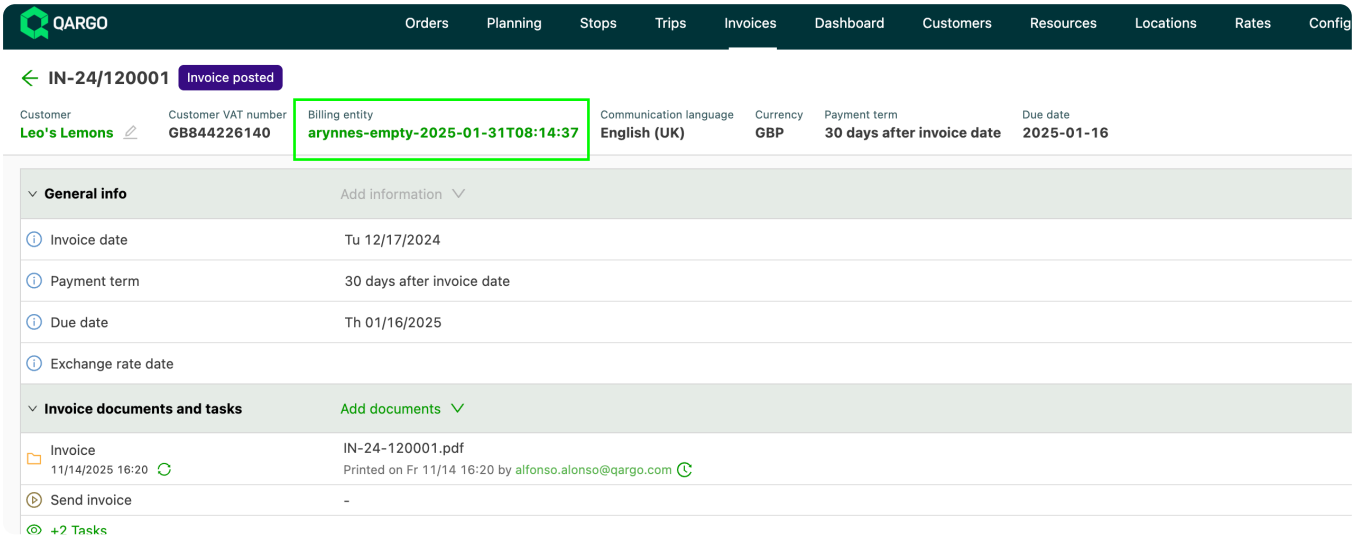




Dans cet exemple, les frais de transport reçoivent une **TVA de 20 %**, car le type de taxe du client est défini sur TVA pour l'entité de facturation 1 et la configuration de la grille tarifaire prévoit une TVA de 20 % pour ces frais de transport.

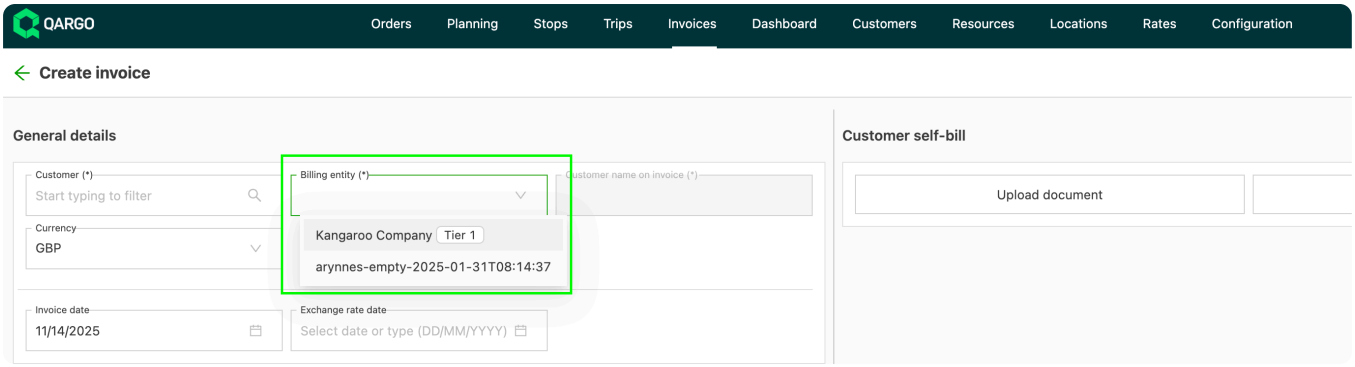


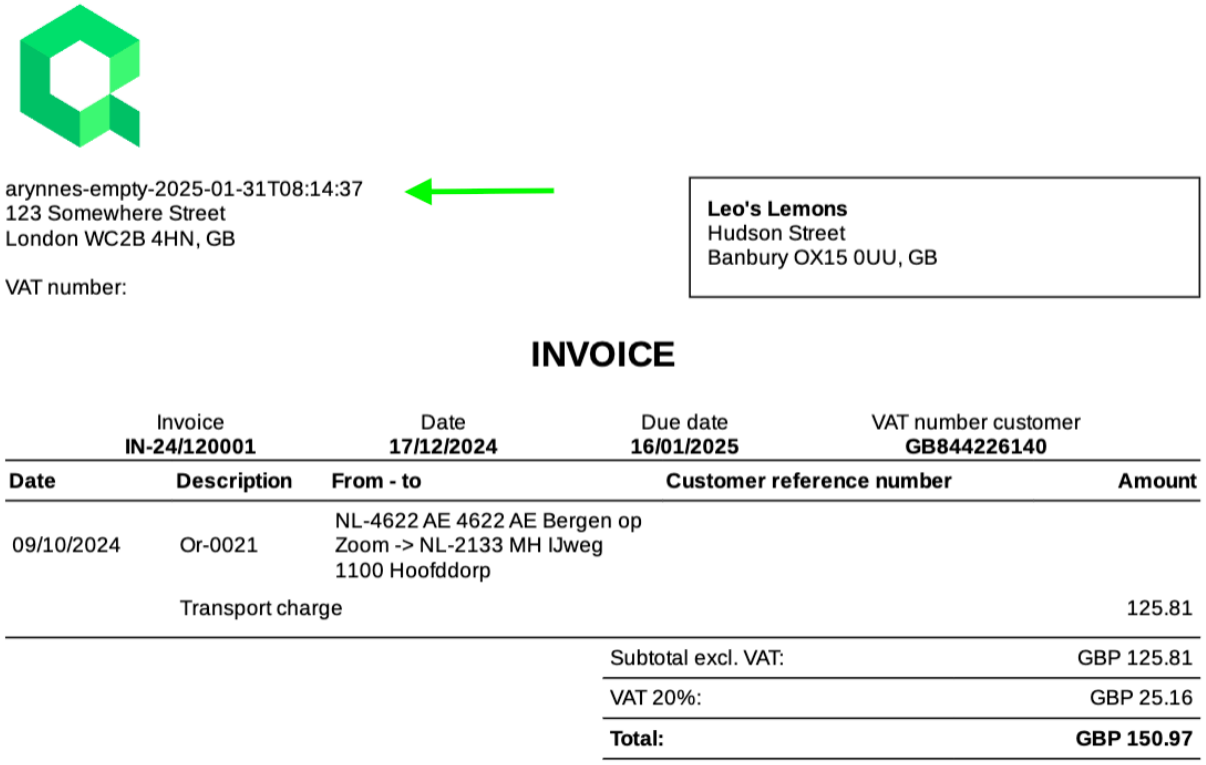

- Lors de la facturation de la commande, l'entité de facturation de la facture reprend celle de la commande :




- Lors de la création d'une facture, l'entité de facturation souhaitée peut être sélectionnée :




- Le document de facture reflète l'entité de facturation de la facture (le logo, la raison sociale, l'emplacement de facturation et le numéro de TVA de l'entité de facturation sont utilisés) :



arynnes-empty-2025-01-31T08:14:37
123 Somewhere Street
London WC2B 4HN, GB

VAT number:

**Leo's Lemons**
Hudson Street
Banbury OX15 0UU, GB

**INVOICE**

| Invoice | Date | Due date | VAT number customer |
|---|---|---|---|
| **IN-24/120001** | **17/12/2024** | **16/01/2025** | **GB844226140** |

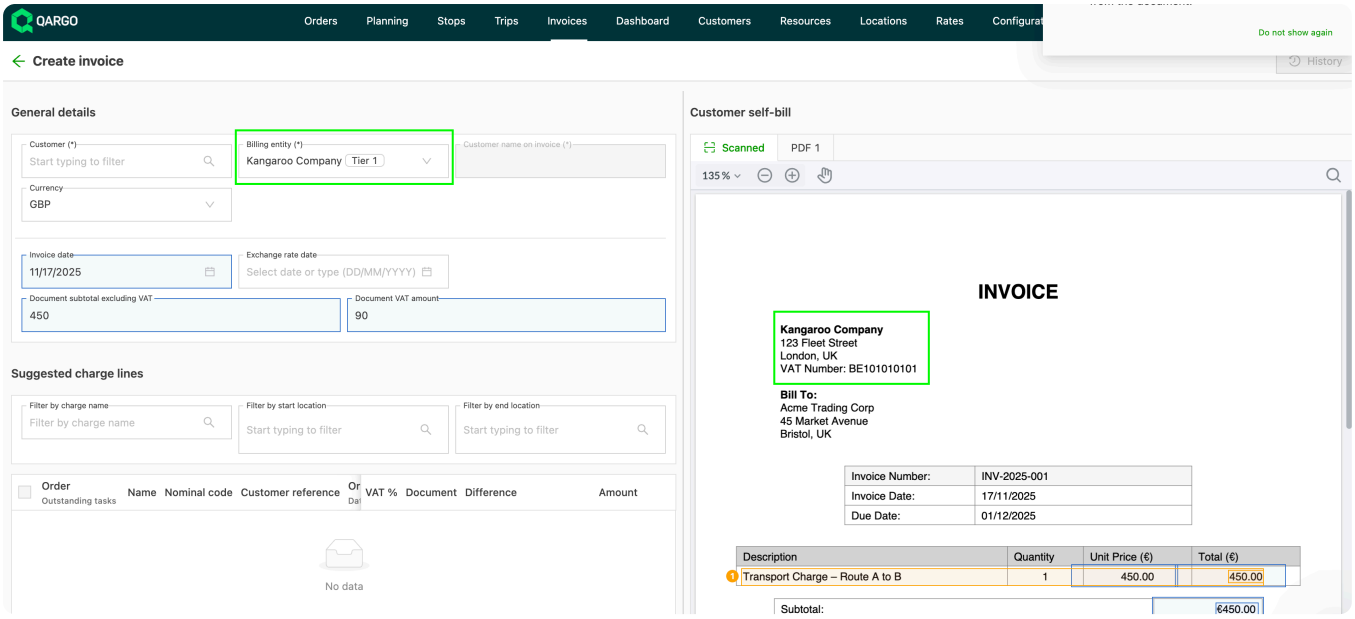
| Date | Description | From - to | Customer reference number | Amount |
|---|---|---|---|---|
| 09/10/2024 | Or-0021 | NL-4622 AE 4622 AE Bergen op Zoom -> NL-2133 MH IJweg 1100 Hoofddorp | | |
| | Transport charge | | | 125.81 |

| | |
|---|---|
| Subtotal excl. VAT: | GBP 125.81 |
| VAT 20%: | GBP 25.16 |
| **Total:** | **GBP 150.97** |

- Lors de sa comptabilisation, la facture est envoyée vers l'intégration comptable configurée pour cette entité de facturation.

## Scan des auto-factures

- La génération de factures à partir des auto-factures des clients comprend la **détection automatique de l'entité de facturation**.
- Cette détection s'appuie sur le numéro de TVA présent dans le document de facture.
- Les **frais détectés** qui correspondent à l'entité de facturation du document sont sélectionnés automatiquement.

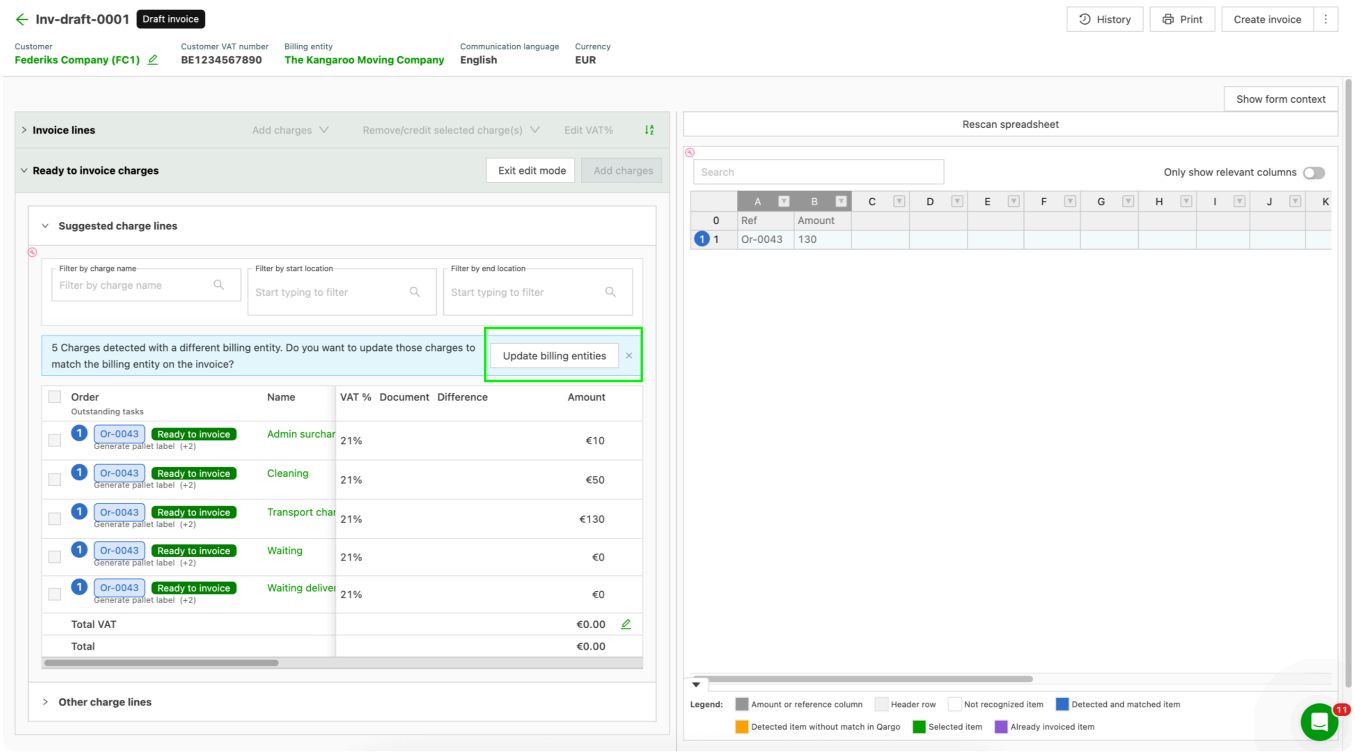


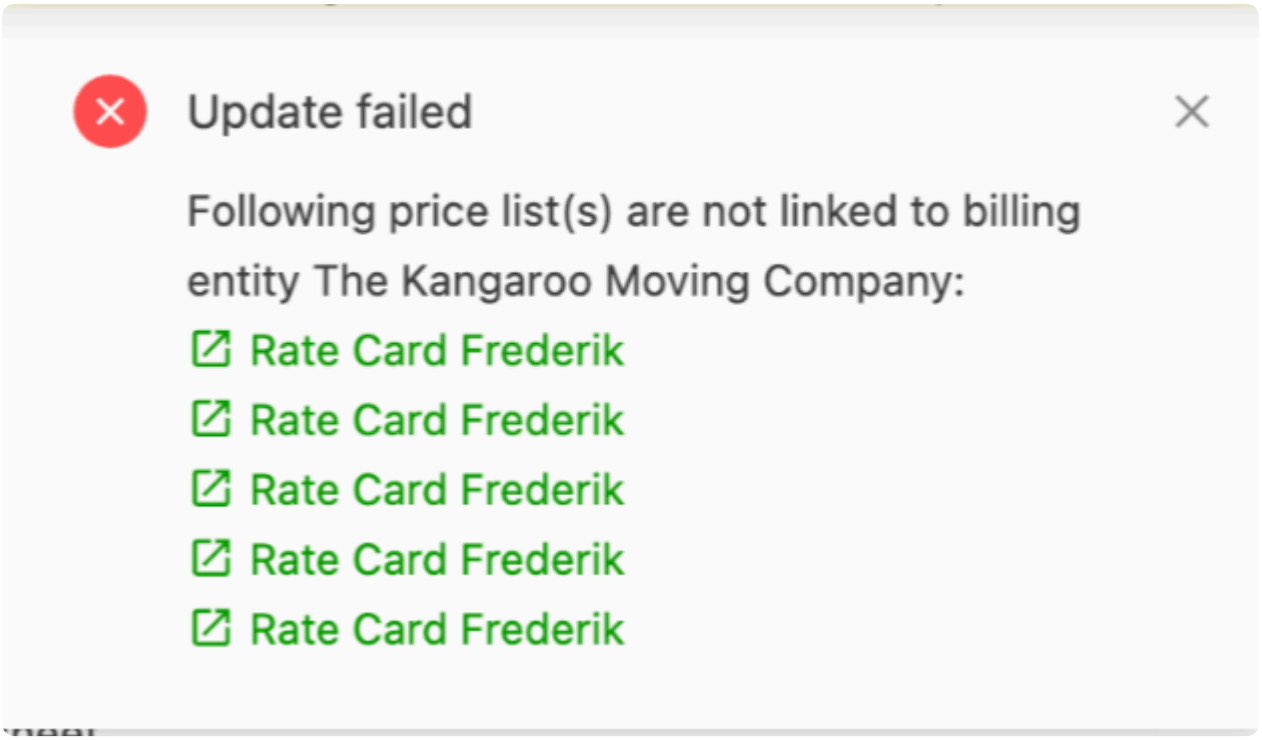

- Tous les frais détectés dans le document sont toujours affichés.
- Si une ligne de frais est mal configurée par rapport à une entité de facturation, sa case de sélection est désactivée.
- Une option permet de **corriger cet écart de configuration dans la même opération**. Cette action met à jour l'entité de facturation des frais concernés pour qu'elle corresponde à l'entité sélectionnée pour la facture.

**Cette mise à jour nécessite que :**

- La grille tarifaire associée aux frais soit liée à la nouvelle entité de facturation.
- Les frais aient une configuration de facturation pour la nouvelle entité de facturation.

Un message d'erreur indique comment **résoudre le problème soi-même**.






### Entité de facturation des frais d'avoir autonomes

Lorsque des frais d'avoir autonomes sont ajoutés à un avoir, ils reprennent désormais automatiquement l'entité de facturation de cet avoir. Ce comportement est identique à celui des factures, où des frais autonomes suivent déjà l'entité de facturation de leur facture.
Auparavant, les frais d'avoir autonomes recevaient l'entité de facturation par défaut, quel que soit l'avoir auquel ils appartenaient. Sur les tenants utilisant plusieurs entités de facturation, cela créait une incohérence dès que l'avoir appartenait à une entité de facturation autre que celle par défaut : les frais et l'avoir se retrouvaient sur des entités différentes.

#### Ce que les utilisateurs remarqueront

- L'ajout de frais d'avoir autonomes à un avoir ne nécessite aucune sélection d'entité de facturation. L'affectation se fait automatiquement en arrière-plan ; le flux **Ajouter des frais** reste donc inchangé.
- Les avoirs émis pour une entité de facturation autre que celle par défaut conservent désormais la bonne entité de facturation sur tous leurs frais autonomes.
- La création d'avoirs autonomes pour une entité de facturation autre que celle par défaut via l'API comptable externe est désormais également prise en charge.

📚 Cette modification corrige l'erreur ***L'entité de facturation du taux de taxe ne correspond pas à l'entité de facturation de l'instance de frais d'avoir,*** qui apparaissait lorsque des frais d'avoir autonomes, sur un avoir d'une entité de facturation autre que celle par défaut, recevaient l'entité par défaut. Aucune modification de configuration n'est nécessaire, et les avoirs existants suivent automatiquement le comportement corrigé.

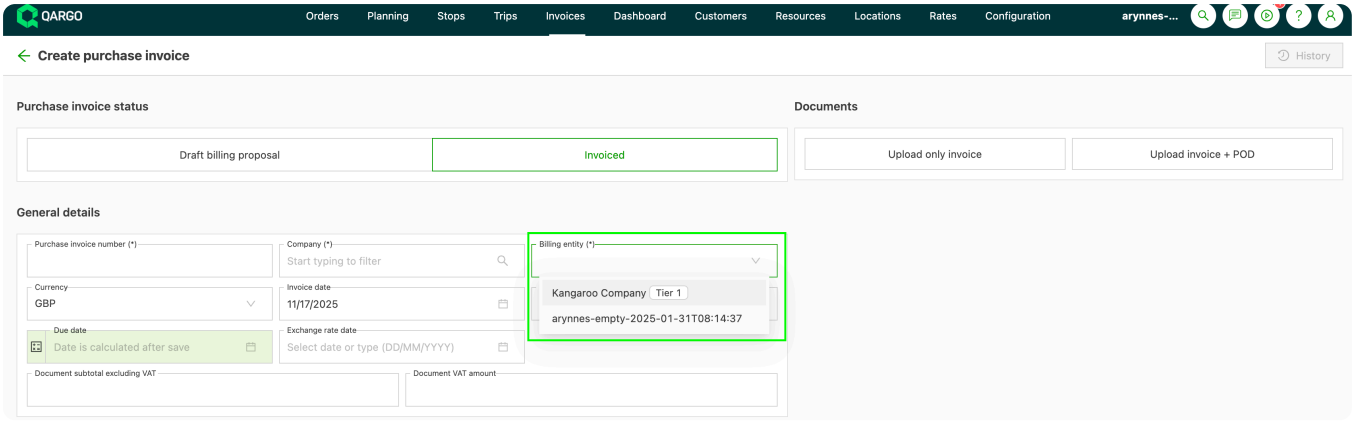
## Flux tournée/coûts

- Une fois les **bonnes entités de facturation affectées aux ressources** (liaison des ressources à l'entité de facturation appropriée) et les **grilles tarifaires de coûts internes et des sous-traitants configurées** pour cette entité, l'affectation des ressources peut commencer.

- L'entité de facturation de la ressource détermine la grille tarifaire sélectionnée. **Seules les grilles tarifaires liées à l'entité de facturation de la ressource** sont prises en compte.

> ‼️ Si aucune grille tarifaire valide n'est trouvée, l'affectation de la ressource **ne génère aucuns frais.**

- La procédure de facturation est identique à celle des commandes. Lors de la création d'une facture d'achat, la **sélection de l'entité de facturation appropriée** est possible.

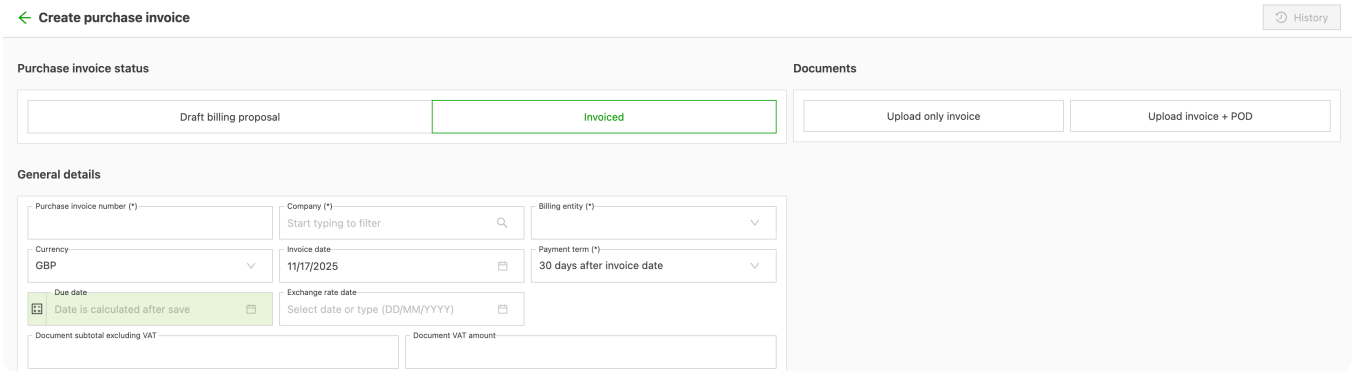



- Lorsqu'une facture d'achat est générée à partir de frais existants, l'**entité de facturation associée à ces frais est reprise** sur le document de facture.

---

## Scan des factures d'achat

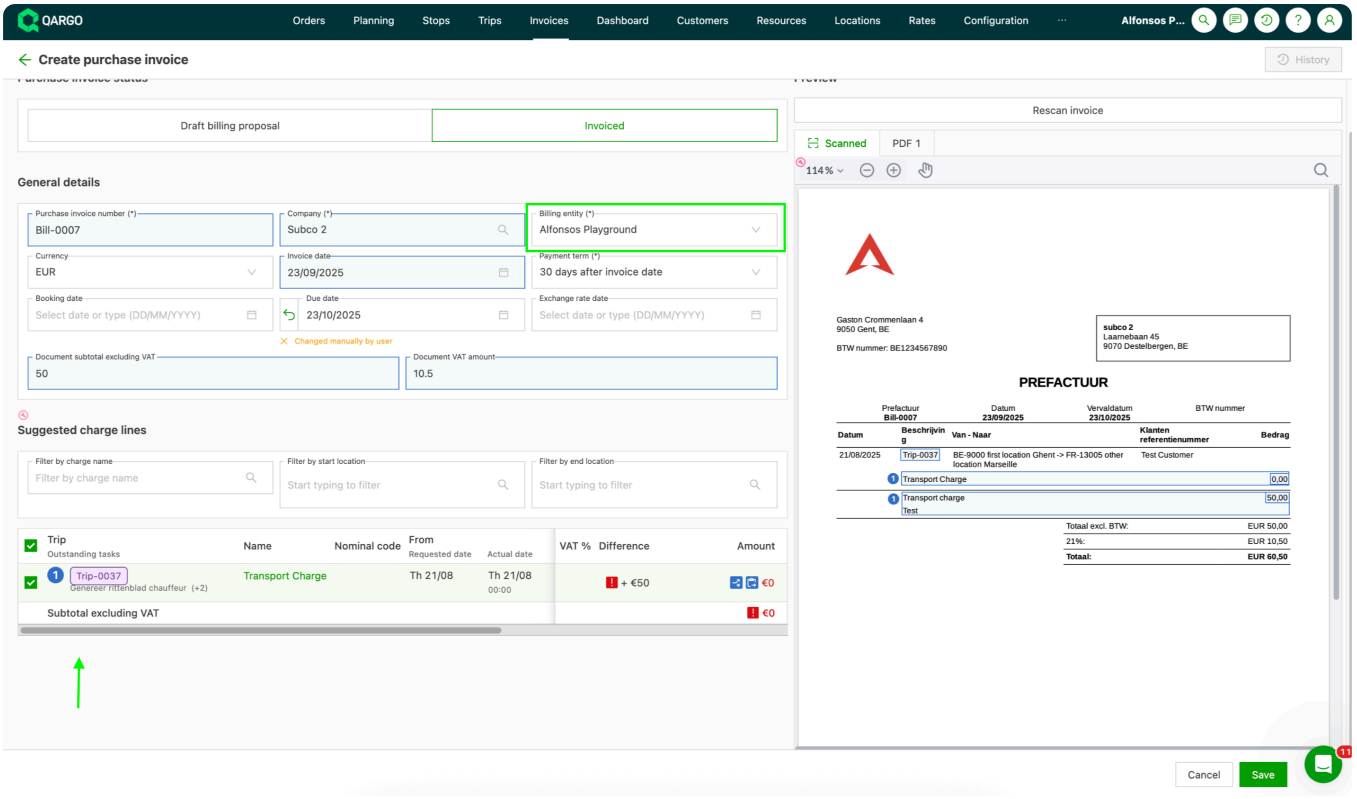
- La prise en charge des entités de facturation a été étendue aux **flux de scan des factures d'achat**.
- Lors de la création d'une facture d'achat, l'entité de facturation peut être **sélectionnée manuellement**.




- Plusieurs flux de scan comprennent une fonctionnalité de **détection automatique de l'entité de facturation appropriée**.

## Créer une facture d'achat et téléverser un document

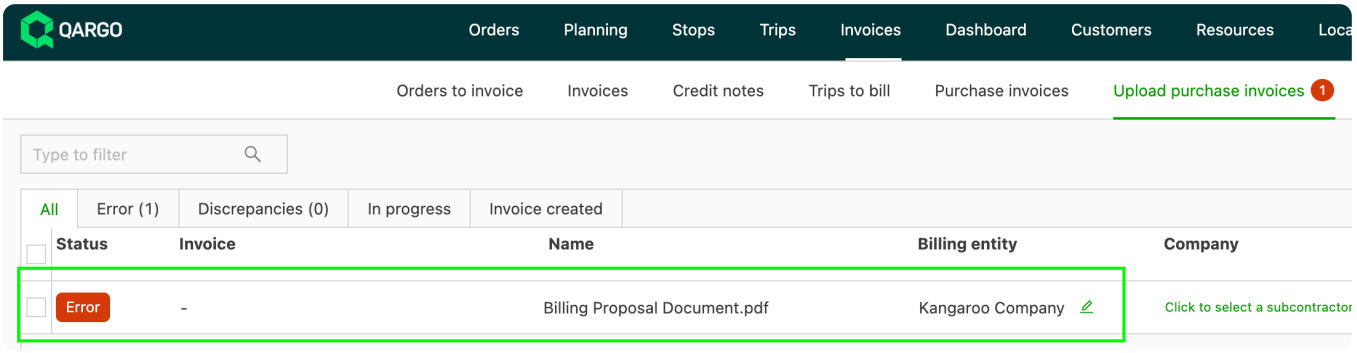
- Lors de la création d'une facture d'achat puis du téléversement d'un document, le système tente de **détecter et de renseigner automatiquement** le champ de l'entité de facturation.



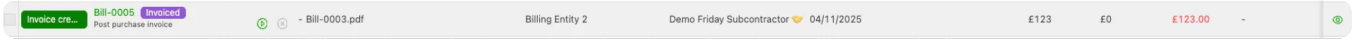

- Les frais correspondants sont affichés pour toutes les entités de facturation, mais seuls les frais de l'**entité de facturation sélectionnée** peuvent être ajoutés.
- Une option permet toujours de déplacer les frais configurés avec une mauvaise entité de facturation vers la bonne.

## Flux de scan automatique (Factures > Téléverser des factures d'achat)

- Dans ce flux, le système tente d'**identifier automatiquement l'entité de facturation**.

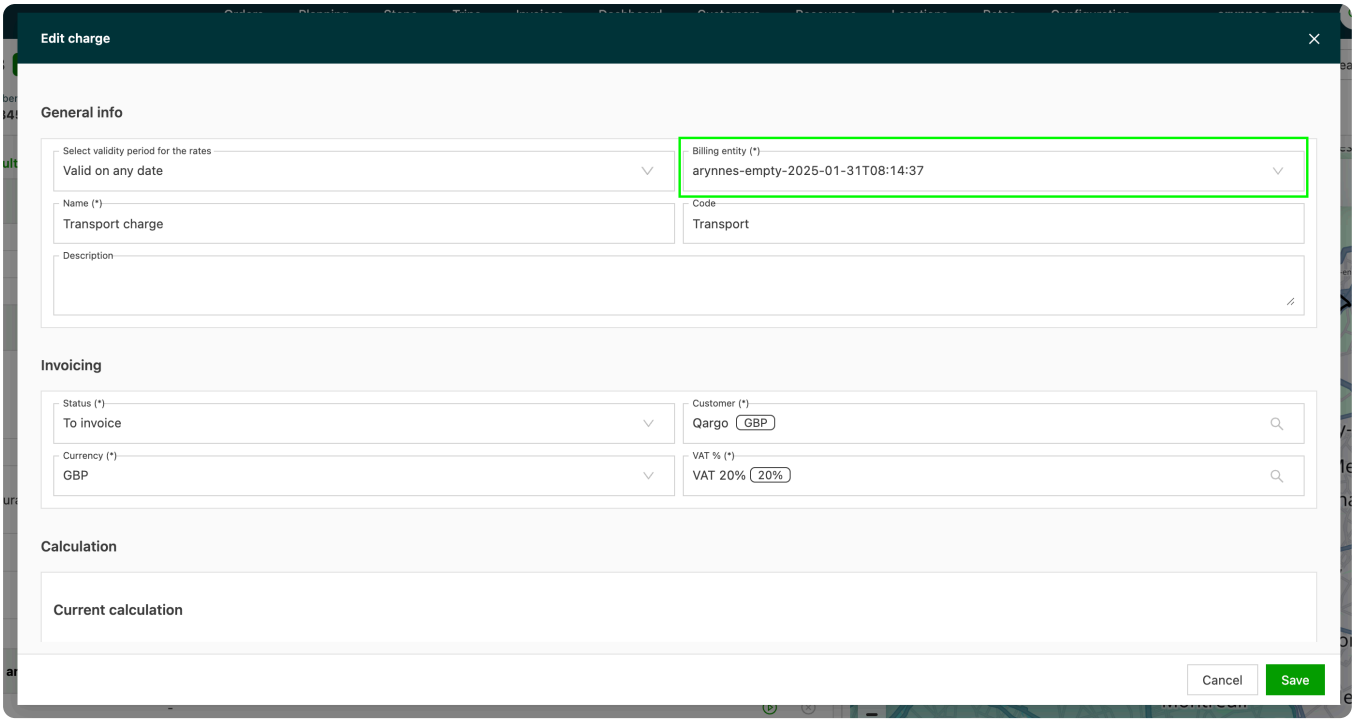



- Si aucune entité de facturation n'est trouvée, l'instance de scan passe en statut d'erreur et l'entité doit être **sélectionnée manuellement**.
  - Le processus tente à nouveau de faire correspondre les frais concernés avec l'entité de facturation sélectionnée.
  - Une fois l'entité de facturation et le sous-traitant identifiés, une facture d'achat est créée automatiquement. Cette facture contient uniquement les frais associés à l'**entité de facturation et au sous-traitant identifiés**.



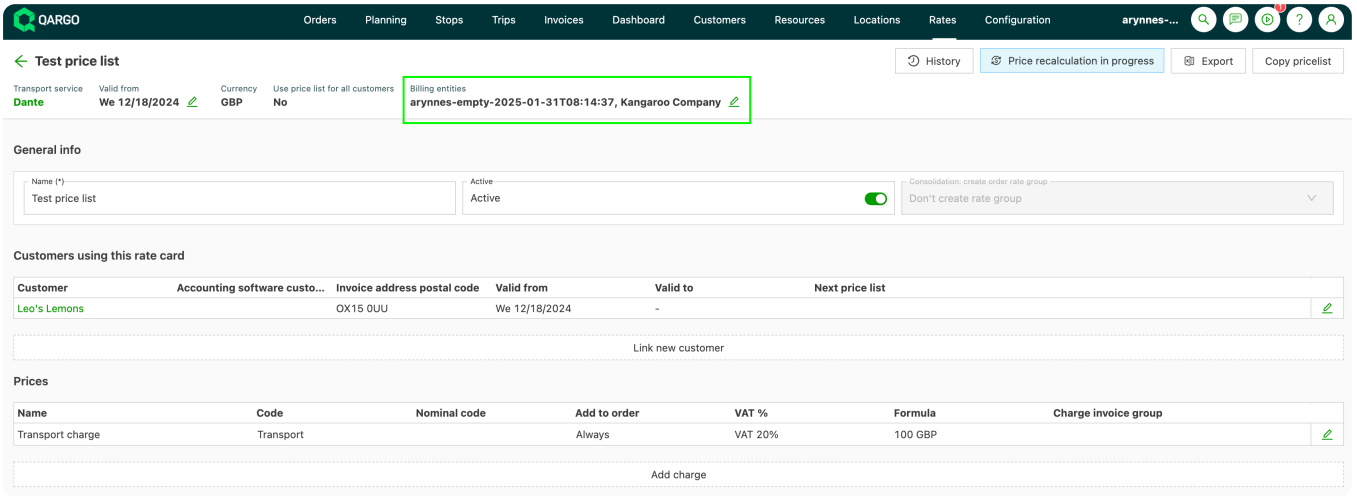

## Modifier l'entité de facturation d'une ligne de frais

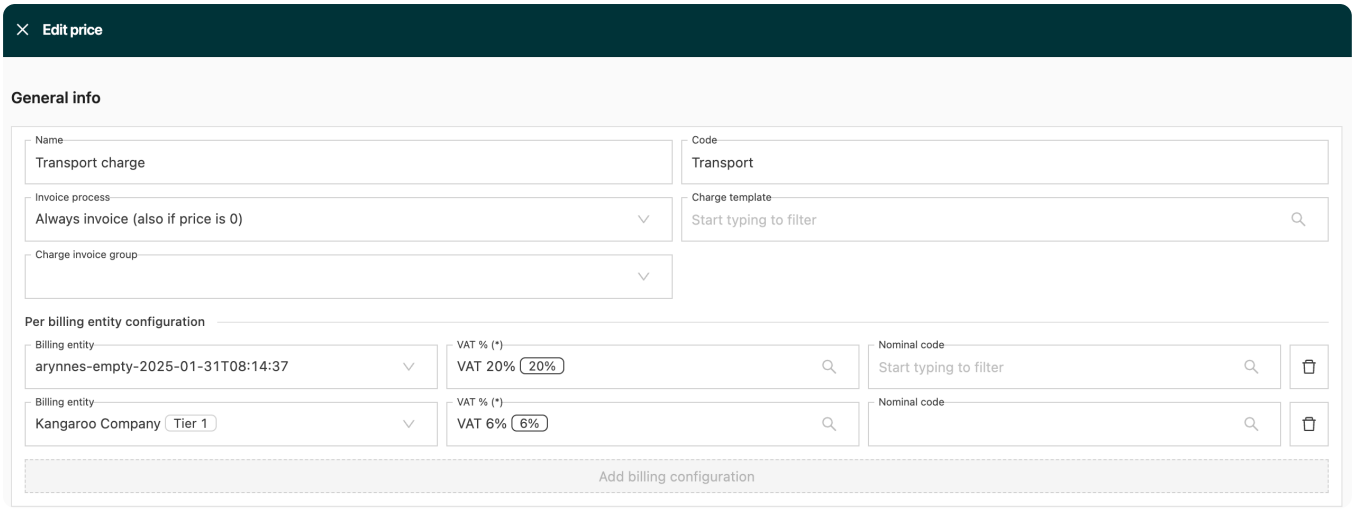
La **modification de l'entité de facturation d'une ligne de frais** est possible si la grille tarifaire concernée le permet.




Dans cet exemple, les frais de transport sont actuellement associés à **arynnes-empty-2025-01-31T08:14-37** et doivent être réaffectés à **Kangaroo Company**. Les étapes de configuration suivantes sont nécessaires :

- S'assurer que la grille tarifaire concernée est **liée à Kangaroo Company**.
- Vérifier que les frais de cette grille tarifaire disposent des **paramètres de configuration** nécessaires pour **Kangaroo Company.**



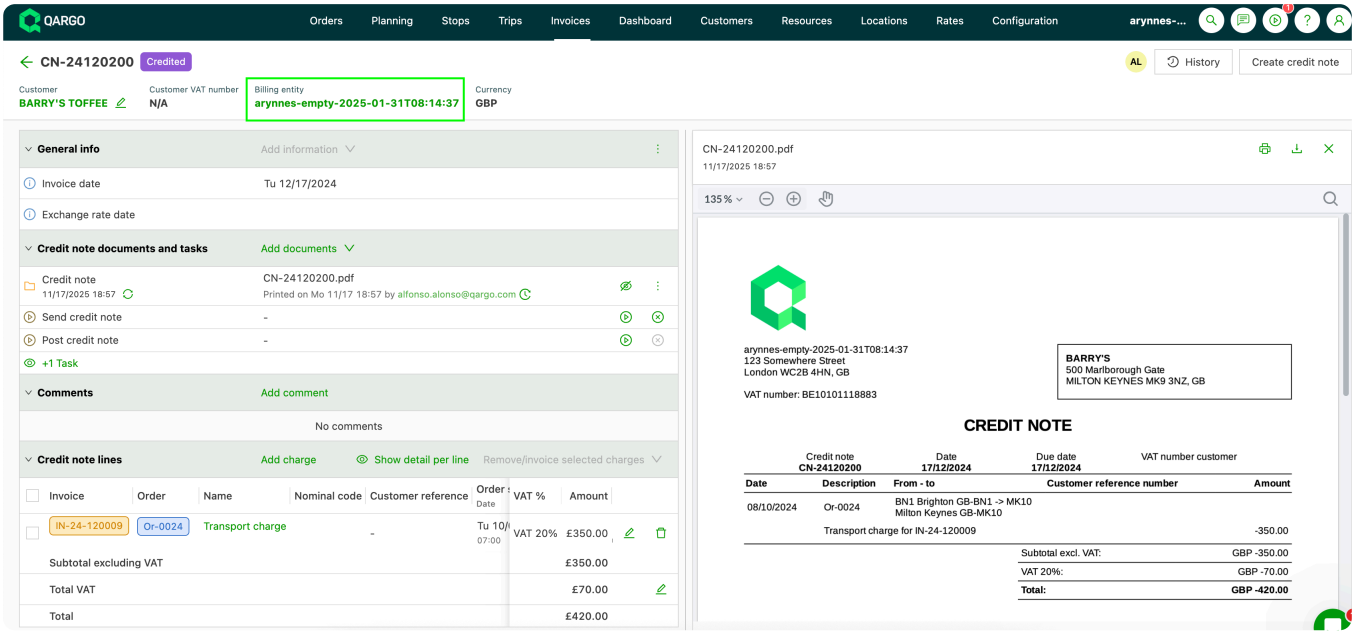



- Une fois toutes les conditions de configuration remplies, l'entité de facturation peut être mise à jour, et le **taux de taxe est révisé en même temps**.
- La modification de l'entité de facturation n'est **pas prise en charge pour les frais crédités**.

---

## Avoirs

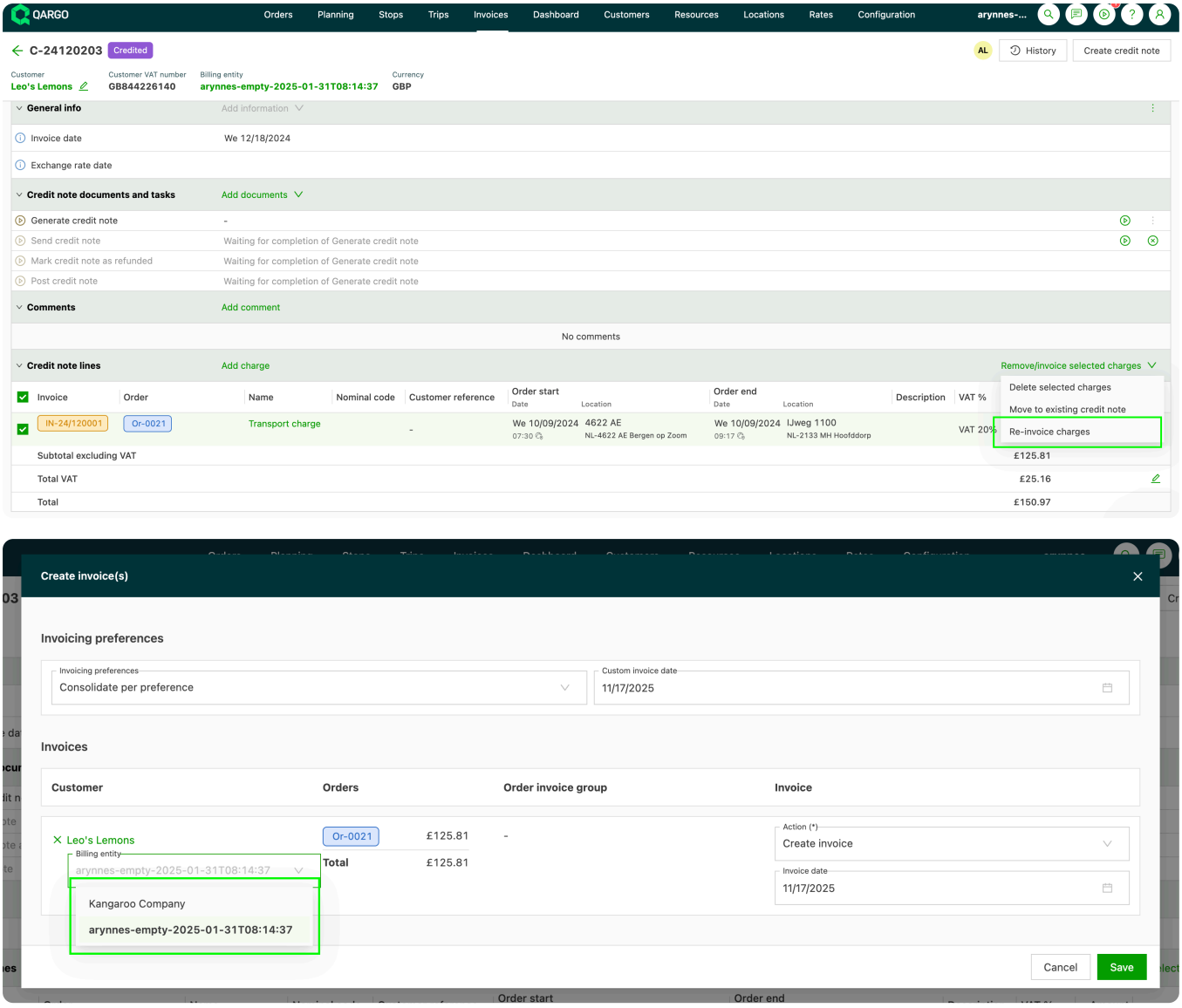
- Les avoirs générés à partir des frais crédités d'une facture sont **automatiquement associés à l'entité de facturation existante des frais**.
- Un avoir ne peut pas contenir de frais appartenant à **des entités de facturation différentes**.




- Le document de l'avoir reflète automatiquement les **informations de l'entité de facturation**.

## Refacturation

- Lors de la refacturation de frais crédités, la **sélection d'une nouvelle entité de facturation est autorisée**, à condition que la grille tarifaire associée aux frais soit liée à cette entité.







- L'option permettant de passer à une autre entité de facturation n'est proposée que si la **configuration de la grille tarifaire autorise ce changement**.
- Cette fonctionnalité sert surtout lorsque des frais ont d'abord été facturés depuis une mauvaise entité de facturation et doivent être rattachés à la bonne entité.